



## TDR

---

### *PROJET DE FORMATION GROUPEE I : SECOURISME ; LUTTE INCENDIE ; GESTES ET POSTURES*

**Coopération financière COMIFAC - Allemagne**  
**Programme de «Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »**  
**COMIFAC/KFW**  
**Projet N° BMZ: 2008 66 707**

# TERMES DE REFERENCES

## PROJET DE FORMATION GROUPEE 1 : SECOURISME ; LUTTE INCENDIE ; GESTES ET POSTURES

### 1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

#### 1.1 Contexte et identification des partenaires bénéficiaires

Pour satisfaire aux exigences du principe 4 du FSC, qui stipule que les «opérations de gestion forestière doivent satisfaire ou dépasser les exigences des lois ou des autres règlements applicables en matière de santé et de sécurité des employés et de leur famille» et du décret N°99/PM/81 du 09 novembre 1999 fixant les modalités d'implantation et d'exploitation des établissements classés au Cameroun, il est important que le personnel soit mieux formé en matière de situation d'urgence (secourisme, protection et de lutte contre les incendies).

En effet, des lacunes ont été décelées par le PPECF, relatives au principe 8 du FSC sur le suivi évaluation au sein de plusieurs sociétés forestières. Les recommandations issues de ce diagnostic étaient en faveur de formations groupées notamment : « Consultation des communautés et cartographie sociale participative », « Inventaire d'exploitation », « **Secourisme, lutte incendie, gestes et postures** ».

Plusieurs entreprises engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'exploitation industrielle de forêts, souhaitent grandement intégrer dans leur pratiques les techniques et méthodes en secourisme, lutte incendie et gestes et postures dans le but de réduire au maximum les accidents en milieu professionnel.

Ce projet de formations groupées « secourisme, lutte incendie et gestes & postures » sera étalé sur neuf (09) mois, à raison de dix sessions de formation par trimestre dans des sites préalablement identifiés par les concessionnaires.

Les sociétés forestières suivantes sont principalement bénéficiaires :

- Pallisco CIFM (certifiée FSC – FM) ;
- Wijma Douala (certifiée FSC – FM) ;
- Rougier (certifiée FSC – FM et CoC) ;
- Alpicam (certifiée OLB et FSC CoC) ;
- Thanry (certifiée VLC/VLO) ;

#### 1.2 Objectif principal et objectifs spécifiques

L'objectif principal du projet est d'améliorer les conditions de travail au niveau des sites industriels et des chantiers forestiers à travers la réduction des accidents en milieu professionnel en renforçant les capacités des employés sur les notions de secourisme, lutte incendie et gestes & postures.

Les objectifs spécifiques de cette intervention sont les suivants :

- i) Connaître l'importance de la prévention et les risques d'accidents et maîtrise parfaite des gestes de secours destinés à préserver l'état d'une victime en attendant le relais des secours ;
- ii) Respecter et faire respecter les Règles et Consignes de Sécurité ;
- iii) L'apprentissage des opérations correctes lors d'une alerte, incendie ;
- iv) Comment lutter contre l'incendie rapidement, efficacement, usage des moyens de 1<sup>ère</sup> intervention ;
- v) Identifier les situations susceptibles de nuire à la santé ou d'identifier les efforts inutiles ou

- excessifs ;
- vi) Améliorer le bien-être et la performance au travail à travers la maîtrise des bases de la manipulation des charges ;
- vii) Formation des formateurs en secourisme, lutte incendie et gestes et postures ;
- viii) Conception d'un livret pédagogique et des fiches techniques.

## 2 METHODOLOGIE ET RESULTATS

### 2.1 Sélection des employés à former

Le programme de formation groupé (secourisme, lutte incendie & gestes et postures) va se dérouler sur une période d'un an. Il vise différentes catégories de métiers sur les chantiers forestiers, sites industriels et blocs administratifs sélectionnés par les concessionnaires, soit un nombre de participants estimé de 500 à 600, répartis ainsi qu'il suit :

#### Spécifiquement

- Direction et blocs administratifs (50 - 100 employés) ;
- Sites industriels (200 – 250 employés) ;
- Chantiers forestiers (200 – 250 ouvriers et cadres) ;

Une session de formation sera étalée sur trois jours, constitués de présentations théoriques et des travaux pratiques.

### 2.2 Caractéristiques de la formation

Le projet de formation groupée en secourisme, lutte incendie, gestes et posture s'étale sur neuf mois et trois mois pour la production des fiches et manuels techniques. La formation va se dérouler sur sites industriels et chantiers forestiers désignés par les opérateurs économiques concernés. Ces derniers vont se charger de sélectionner les employés à former et souhaitent en retour que la formation soit dispensée par des professionnels de bonne réputation. Le prestataire sera recruté par un appel d'offre national ouvert.

La formation est prévue pour 3 jours en fonction des thématiques qui seront abordées. Le dernier trimestre sera en plus réservé à la production du guide pédagogique à partir des différentes fiches techniques.

Les modalités de suivi – évaluation avec les responsables en charge de la certification et des aménagements forestiers seront réalisés au niveau de chaque entreprise dès le lancement du projet. A la fin des programmes de formations un guide pédagogique et un ensemble de fiches techniques seront élaborés par poste de service.

Durant cette formation, le PPECF va superviser la bonne réalisation de cette intervention, en accord avec les principes établis entre les différentes parties prenantes : PPECF/Concessionnaire/ Formateur.

### 2.3 Résultats attendus

Le programme de formations groupées en « secourisme, lutte incendie, gestes et postures » devra atteindre les résultats suivants :

- Appropriation des techniques en matière de secourisme, lutte incendie, gestes et postures ;
- Maîtrise des opérations de secourismes, gestes et postures en cas d'accident du travail ou d'incendie, ainsi que l'utilisation des moyens de 1<sup>ère</sup> intervention ;
- Identification et formation des formateurs internes au niveau des différents concessionnaires ;
- Collecter des informations nécessaires et suffisantes aux secours en fonction de chaque entreprise ;
- Conception des fiches techniques et d'un guide pédagogique ;
- Vulgarisation des rapports propre à chaque entreprise sur l'évolution du projet y compris l'amélioration de la qualité du travail et la prévention des accidents.

## 2.4 Livrables (output)

- Au moins trente (30) sessions de formations seront réalisées sur site (sites industriels, chantiers forestiers, direction des entreprises) en collaboration avec les opérateurs économiques ;
- Un manuel technique opérationnel sur les différents modules (secourisme, lutte incendie et gestes & postures) sera produit à l'issues des formations, mis à la disposition des bénéficiaires et sur le site web du programme ;
- Un nombre d'employés seront retenus par entreprise pour être formés comme formateurs internes ;
- Un rapport technique et financier sur le déroulement des activités sera produit à la fin de chaque semestre, résumant l'état des dépenses par société forestière à l'attention du programme qui sera réalisé ;
- Le rapport final de l'intervention devra comporter les différents manuels techniques relatifs à chaque thématique : secourisme, lutte incendie et gestes & postures dans les concessions forestières et sites industriels, pour une mise en ligne sur le site web du PPECF.

## 3 PLANNING PROVISoire

### Phases du projet et organisation générale

Les prestations seront délivrées à la carte en fonction des besoins spécifiques de chaque entreprise et du nombre de personnes à former au niveau des différents sites et chantiers forestiers des principaux bénéficiaires.

Les meilleurs qui vont se distinguer dans les différentes spécialités dans chaque entreprise seront formés comme formateurs internes.

<b>Pallisco</b> : Douala ; Mindourou ; chantiers d'exploitation	3 sites
<b>Wijma</b> : Douala ; Nguti ; Manfé ; CFK ; Bidou ; SCIEB ; Ma'an :	7 sites
<b>Rougier</b> : Douala ; Mbang ; Djoum ; Mokabi ;	4 sites
<b>Alpicam</b> : Douala ; Mindourou ; Masea ; Kika :	4 sites
<b>Thanry</b> : Douala ; Ngola 35 ; Lokomo :	3 sites

## 4. Besoins

### 4.1 Ressources humaines

Le Consultant présentera trois experts dont un chef de mission. Il incombe au Consultant de démontrer la pertinence des CV proposés et de présenter un calendrier d'interventions de chaque expert, en fonction de son input, dans son organisation méthodologique (annexe II du dossier de consultation).

Le Consultant veillera à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat et d'interprétation, et de moyen de transport pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du contrat et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

Les honoraires des experts principaux doivent couvrir :

- la rémunération effective des experts ;
- les frais administratifs liés à l'embauche des experts appropriés (par exemple, frais de redéploiement et de rapatriement) ;
- les indemnités d'assurance médicale et autres avantages accordées aux experts par le Consultant ;

- le soutien du personnel non repris aux experts principaux (logisticien, secrétaire, backstopping, etc.) ;
- les moyens de transports jusqu'aux sites de formations pour réaliser la prestation ;
- la marge couvrant les frais généraux du Consultant, les bénéfices et les structures d'appui.

## 4.2 Installations et équipement mis à disposition au Consultant

Le Consultant bénéficiera de toute la documentation disponible au niveau de l'entreprise bénéficiaire (notamment les rapports des audits).

## 4.3 Dépenses accessoire

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires éligibles encourues dans le cadre de la prestation. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au Consultant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre, sur pièces justificatives:

- les coûts de réunions de travail et d'organisation d'ateliers ;
- autres (à justifier)

La provision pour dépenses accessoires est de 5.000 euros. Cette provision pourra être augmentée pendant l'exécution du contrat (elle n'entre pas dans l'évaluation financière des soumissions).

## 5. Rapports

### 5.1 Rapports obligatoires

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Rapport préliminaire	Analyse de la situation existante plan de travail de l'intervention.  Matrice de suivi-évaluation basée sur le plan d'actions.	Au plus tard 2 semaines après le début de la mission.
Rapport trimestriel	Ce rapport contiendra des conclusions et des recommandations par rapport aux objectifs du contrat, aux conditions critiques, aux opportunités à exploiter, aux domaines à appuyer, aux convergences avec d'autres programmes, aux mesures d'accompagnement à envisager, les outils pédagogiques, les feuilles de présences, etc.	Au plus tard 10 jours après le début de chaque trimestre.
Rapport d'activités final	Idem	Endéans le mois de la réception des commentaires du gestionnaire du projet identifié dans le contrat, sur le rapport provisoire.

### 5.2 Présentation et approbation des rapports

Les rapports seront transmis en version électronique au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activité incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

En particulier, le Consultant autorisera expressément le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts à publier sur son site internet ainsi que les sites de la COMIFAC et du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), un rapport public à la fin de l'intervention.

## **6. Evaluation des soumissions**

Le choix de l'offre résultera d'une pondération de la qualité technique et du prix selon une clé de répartition 80/20.

Pour l'offre financière, seul les coûts unitaires seront pris en compte dans la notation financière.

Les soumissionnaires devront présenter une organisation et une méthodologie sur 5 pages maximum (hors annexes) et trois (3) CV de façon à satisfaire aux exigences générales des présents termes de référence.

La grille d'évaluation technique des soumissions est la suivante :

Organisation et méthodologie	Maximum
Compréhension des TDR	8
Stratégie	8
Planning des activités	4
<b>Note totale pour l'organisation &amp; la méthodologie</b>	<b>/ 20</b>
<b>Experts principaux</b>	
Expert n° 1 (chef de mission)	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 2	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
Expert n° 3	
Qualification et compétence	4
Expérience professionnelle générale	6
Expérience professionnelle spécifique	10
<b>Note totale pour les experts principaux</b>	<b>/ 60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>